

Rentrée scolaire 2018/2019

Inscriptions

Scolaires

en

maternelle



Qui peut s'inscrire ?

- Vous habitez à Castelnaudary,
- Votre enfant aura 3 ans ou plus au 31 décembre 2018.

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous munir :

- du Livret de Famille,
- du Carnet de santé de l'enfant,
- d'un justificatif de domicile (Quittance EDF ou Téléphone ou Impôts de moins de 3 mois),
- du Certificat de radiation (dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé).

Où et Quand s'inscrire ?

Les Inscriptions scolaires et les demandes de dérogation se feront

du 5 au 30 mars 2018

auprès  du Service Education Jeunesse – 39 rue Général Dejean
sur RENDEZ-VOUS, en téléphonant au 04.68.94.58.36